



République Française
Département du Rhône
Arrondissement de Villefranche
Canton du Bois-d'Oingt

Nombre de Conseillers

En exercice :	18
Présents :	12
Votants :	16

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2021 A 19H30 A LA SALLE DES FETES**

Séance du conseil municipal :
Date de convocation du Conseil Municipal :

14/06/2021 à 19 heures 30
04/06/2021

PRESENTS : T. PADILLA, A. DENOYELLE, JN. BERED, A. PIERRE DAVIGNON, G. LEGLISE, L. PIERRON, A. TAILLARD, C. RIONDELET, E. AMOROSO, L. GUYOT, A. LACOMBE, B. MARTIN

EXCUSES : D. BILLARD, L. POMMIER, P. RUDOLF, C. HOUTIN, V. BRAVO

ABSENTE : I. DIAS

Madame Laëtitia GUYOT est nommée secrétaire de séance.

Le conseil municipal a approuvé à l'Unanimité l'ordre du jour.

• **INTERVENTION DE MONSIEUR**

NICOLAS HIRSH (conseiller du Maire d'Alix) : présentation du projet d'un cycle de conférences au sein des communes sur le thème de la période Napoléon III et la guerre de 1870. Ce projet, souhaité par l'Etat, est intégralement organisé par des bénévoles. Les communes intéressées et souhaitant s'associer à ce projet devront participer à hauteur de 500€. Elles auront ensuite l'accès aux conférences ainsi qu'aux animations et expositions qui seront gratuites et libres d'accès aux habitants. Les communes adhérentes bénéficieront également de l'intervention d'un bénévole au sein de leurs écoles et à destination des classes de CM1 et CM2. A l'unanimité, le conseil municipal souhaite participer à ce projet.

Calendrier du cycle de conférences : de septembre aux vacances scolaires de la Toussaint 2021 avec une possible extension.

• **RAPPORT DU MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION**

Courrier de Madame Lourdes COSTA :

Par courrier recommandé, Madame COSTA nous sollicite pour une autorisation de renouvellement

de l'emplacement de la terrasse de son commerce situé au 6, place Centrale. Elle demande également l'extension temporaire de sa terrasse pour la période estivale.

Le conseil municipal est appelé à voter :

- Renouvellement de la terrasse : Pour à l'unanimité.
- Extension de la terrasse : 2 Pour et 14 Contre.

DIA du mois :

- Bien situé 232 B, rue d'En-Haut : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 104, rue des Marais : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 198, chemin des Eclozures : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 532, rue Jacques Cœur : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 22, route du Breuil : pas d'exercice du droit de préemption

1. TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE PLUi

Le Maire expose :

Par délibération n° 20-52 en date du 12 octobre 2020, nous avons décidé, à 1 abstention et 18

voix pour, de nous opposer au transfert de compétence en matière d'urbanisme à l'intercommunalité.

Le 26 novembre 2020, la CCPBD nous a envoyé un courrier nous demandant de reprendre une délibération entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021 à ce sujet

Le Maire propose :

- de s'opposer à nouveau au transfert de compétence PLU à la Communauté de communes.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal

A 2 Abstentions et 14 Voix Pour

Décide :

- de s'opposer à nouveau au transfert de compétence PLU à la Communauté de communes.

2. DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL – RECENSEMENT INSEE 2022

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire. Nous allons ainsi réaliser le recensement des habitants de notre commune en 2022. Cette enquête se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.

La préparation de l'enquête de 2022 devant démarrer très prochainement, il nous faut désigner, avant le 30 juin 2021, le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ce coordonnateur communal doit être nommé par arrêté municipal. Ce dernier bénéficiera pour l'exercice de cette activité d'une indemnité sur la base de la dotation versée par l'INSEE, déduction faite des cotisations patronales.

En 2020, Monsieur Bernard ENTZMANN avait été désigné coordonnateur communal pour le recensement en 2021.

Le Maire propose :

- de l'autoriser à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022
- de l'autoriser, ultérieurement, à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 de la commune

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2022
- d'autoriser le Maire, ultérieurement, à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, les agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2022
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2022 de la commune.

3. VOTE DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Maire expose :

Les tarifs actuels (dernière augmentation en 2019) du restaurant scolaire sont :

- 3.80 euros par repas pour les enfants résidant à Chessy
- 4.30 euros par repas pour les enfants ne résidant pas à Chessy

Aujourd'hui, le conseil municipal peut décider de modifier les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Maire propose :

- de ne pas modifier les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas modifier les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2021-2022

Un groupe de travail est créée ce jour : une rencontre sera organisée avec Monsieur Bruno Beneteau de Chessy Restauration mais également les agents du service de restauration scolaire.

4. VOTE DES TARIFS DU SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire expose :

Les tarifs actuels (dernière augmentation en 2015) du service d'accueil périscolaire sont :

Tarif forfaitaire par accueil	Accueil du matin	Accueil du soir	Garderie périscolaire du soir pour les primaires
Enfants résidant à Chessy	2 €	3 €	1 €

Enfants ne résidant pas à Chessy	3 €	4.50 €	1 €
----------------------------------	-----	--------	-----

de rendez-vous avec le technicien sera nécessaire pour la pose des compteurs.

Aujourd'hui, le conseil municipal peut décider de modifier les tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire propose :

- **de ne pas modifier** les tarifs du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022.

Prochain conseil municipal le lundi 12 juillet 2021 à 19h30 à la salle des fêtes.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de ne pas modifier** les tarifs du service d'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2021-2022.



Le Maire

T. PADILLA

• Informations diverses :

- Forum des Associations :

Il aura lieu le samedi 4 septembre 2021 à Châtillon de 14h à 18h.

- Conseil Municipal des Enfants :

La dernière réunion du CME a eu lieu le mardi 8 juin à la salle des fêtes. Les jeunes élus ont fait le bilan de l'année et ont appris que leur mandat était allongé d'un 1 an en raison des contraintes sanitaires qui les ont empêchés de mener à bien leurs projets. Pour cette nouvelle année les projets choisis par les enfants sont : une collecte de denrées alimentaires et de décorations de Noël, le Carnaval, la visite d'une base militaire et une activité sur l'apiculture.

- Conseil Intercommunal des Jeunes :

La première réunion du CIJ a eu lieu le samedi 12 juin à Anse. Au total, 23 jeunes élus étaient présents, dont 3 pour Chessy. L'un des projets retenus par les jeunes élus cassisiens est l'organisation d'un rallye-vélo.

- Radiorelève des compteurs d'eau potable :

La groupe de travail nous a fait part de l'avancée des opérations dont le déploiement débutera dès le mois de septembre 2021 pour se terminer fin janvier 2022. Après de nombreuses réunions et rencontres avec des sociétés spécialisées ainsi qu'une visite dans la commune de Chazelles-sur-Lyon (42), il a été décidé de privilégier la radiorelève plutôt que la télérelève des compteurs d'eau potable (pas d'émission d'ondes, coût financier intéressant). La relève à distance des compteurs se réalisera au passage du technicien à proximité de ces derniers. Pour ce projet, 3 entreprises différentes ont été choisies (achat, pose et assistance maîtrise d'ouvrage). Une prise